

Un élément important de nos dépenses, en particulier en matière d'affaires sociales, est constitué par les transferts aux gouvernements provinciaux. J'ai déjà fait savoir à mes collègues des provinces que nous étudierions attentivement ces programmes quand leur renouvellement approcherait et que nous comptons réaliser des économies importantes à ce chapitre. Cet examen contribuera aussi à mieux délimiter les responsabilités respectives des gouvernements fédéral et provinciaux, qui ont été l'un des écueils des récents pourparlers constitutionnels. Ces derniers ont aussi permis de souligner l'importance que nous attachons à la péréquation.

[Français]

J'aimerais annoncer qu'une dotation spéciale de 350 millions de dollars sur quatre années a été affectée pour promouvoir la restructuration industrielle ainsi que le recyclage et la mobilité de la main-d'œuvre dans les régions qui en ont particulièrement besoin. Le total a été divisé à parts égales entre les enveloppes du développement économique et des affaires sociales. Mes collègues, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), annonceront sous peu les détails de cette mesure.

[Traduction]

Les enveloppes administrées par le Comité des affaires extérieures et de la défense augmenteront relativement vite. Nous nous sommes engagés à accroître nos programmes d'aide à l'étranger assez rapidement pour atteindre l'objectif de 0.5 pour cent du PNB d'ici 1985. Nos dépenses en matière de défense enregistreront une hausse réelle de 3 p. 100, puisque nous nous sommes engagés envers nos alliés de l'OTAN à renforcer nos capacités de défense. Nous avons déjà conclu un contrat pour le nouvel avion de chasse et nous rééquiperons nos forces terrestres et navales.

Les dépenses générales de fonctionnement du gouvernement seront surveillées de près. Les ministères doivent répondre à une demande croissante de services sans augmenter leurs personnes-années, si ce n'est pour des activités bien précises comme le recensement. Cela les obligera à améliorer encore leur productivité.

● (2110)

J'aimerais préciser ici que nos projections de dépenses ne tiennent pas compte de la transformation du ministère des Postes en société de la Couronne. Lorsque cela se produira, les dépenses du gouvernement ne comprendront que les sommes nécessaires pour combler éventuellement le déficit des postes, au lieu d'inclure toutes leurs dépenses. La nouvelle société de la Couronne devra cependant essayer de faire ses frais. Pour établir mes projections financières, j'ai donc supposé que les recettes postales augmenteraient jusqu'à ce qu'elles égalent les dépenses postales.

Un élément important du budget est le service de la dette publique. Ce poste devrait marquer une hausse de près de 19 pour cent pour atteindre \$12.4 milliards en 1981-82; il représentera plus d'un sixième du total des dépenses. Je suis convaincu que nous devons freiner la croissance de ce poste, et c'est l'une des raisons pour lesquelles je suis bien décidé à résorber le déficit. D'ici 1983-84, le taux projeté d'augmentation du service de la dette publique devrait tomber à moins de 13 p. 100.

*Le budget—M. MacEachen*

LA STRUCTURE FISCALE

Madame le Président, j'aimerais maintenant aborder les questions fiscales. Je dois veiller tout particulièrement à ce que notre régime fiscal soit équitable et contribue à la réalisation de nos objectifs économiques et sociaux. Dans l'ensemble, notre régime fiscal est l'un des meilleurs au monde. Les impôts payés par les particuliers et les sociétés sont plus faibles au Canada que dans beaucoup d'autres pays industrialisés, y compris les États-Unis.

L'une des raisons en est l'indexation. J'ai déjà indiqué que j'avais pu diminuer notre déficit en contenant les dépenses fédérales. Cela m'a permis de ne pas procéder à une augmentation générale des impôts et de maintenir l'indexation en 1981. Les exemptions personnelles, les tranches d'imposition et le crédit d'impôt pour enfants augmenteront de 9.8 p. 100 par rapport à leur niveau actuel. Ce crédit d'impôt passera de \$238 à \$261 par enfant. Pour une famille de quatre personnes gagnant \$15,000, cela représentera une économie d'impôt de \$248, soit près de 20 p. 100. Rien qu'en 1981, l'indexation diminuera de \$1,580 millions les impôts fédéraux qui auraient autrement dû être payés. Les économies cumulatives d'impôt fédéral permises par l'indexation depuis qu'elle est en place s'élèvent à \$11 milliards.

Pendant, nous n'arriverons à maintenir un bon régime fiscal que si nous continuons de l'améliorer. Je tiens tout particulièrement à ce que le régime fiscal soit équitable et soit considéré comme tel. Trois domaines, à cet égard, méritent notre attention.

Considérons d'abord les dépenses fiscales. Les députés sont maintenant familiers avec cette notion, décrite dans un document que mon prédécesseur avait déposé l'an dernier. Je me propose de déposer sous peu une mise à jour du compte de dépenses fiscales. Les encouragements et les préférences mis en lumière par l'analyse des dépenses fiscales soulèvent des questions importantes. Ces mesures étant coûteuses, il incombe au gouvernement de voir à ce que les encouragements soient efficaces et à ce que leur prix soit justifié.

Les encouragements fiscaux ont tendance à se superposer, ce qui fait qu'un certain nombre de sociétés rentables ou de riches particuliers ne paient guère ou pas du tout d'impôt. Face à cette situation, d'autres pays ont instauré des impôts minimums ou des prélèvements spéciaux. Bien que cela puisse être une solution, une approche fondamentalement différente est peut-être préférable. Notre système fiscal actuel se caractérise par certains taux d'imposition, qui sont diminués par un réseau complexe d'encouragements et de préférences fiscales. On peut se demander si l'économie ne serait pas mieux servie par un régime fiscal qui comporterait des taux moins élevés et des encouragements moins nombreux mais plus sélectifs.

En second lieu, madame le Président, j'aimerais aborder la question de la fiscalité indirecte. Comme la taxe fédérale de vente est prélevée au niveau des fabricants, elle touche inégalement les produits visés lorsqu'il y a une différence dans la valeur ajoutée par les grossistes et les détaillants. Il est particulièrement préoccupant que la taxe ait généralement un effet plus marqué sur les articles produits et vendus au Canada que sur les produits concurrents qui sont importés. Selon une étude récente de mes fonctionnaires, le taux de la taxe est souvent de 2 à 3 points—soit de 20 à 35 p. 100—plus faible sur de nombreux articles importés que sur les produits comparables fabriqués au Canada. Des mesures ponctuelles ont été prises